



MODIFICATION DES MOYENS AFFECTES AU CONTRAT DE LIQUIDITE CONTRACTE AVEC AUREL BGC

Au titre du contrat de liquidité confié par la société FONCIERE DE PARIS SIIC à Aurel BGC, les moyens du compte de liquidité ont été diminués de 1.700.000,00 € en espèces à la date du 16 octobre 2013.

Il est rappelé qu'à la date du bilan semestriel du contrat de liquidité le 28 juin 2013, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 5 998 Titres
- 91 445,92 Euros en espèces

Le 23 octobre 2013

FONCIERE DE PARIS SIIC
SA au capital de 64 322 535 € – RCS Paris B 331 250 472
43, rue Saint Dominique – 75007 Paris
Tél. : 01 53 70 77 77 – Fax : 01 53 70 77 78
Code ISIN : FR 0000034431 – Mnémonique : FDPA
www.fonciere-de-paris.fr